

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 19 juin 2020

1^{ère} Commission
N° CD-2020-3-1-4

Service instructeur
Direction des finances

Service consulté

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Résumé : Le compte administratif 2019 fait apparaître au budget principal des dépenses à hauteur de 800,0 M€ et des ressources d'un montant de 882,2 M€, pour obtenir un résultat excédentaire cumulé de 82,2 M€.

Le volume des dépenses réelles de fonctionnement (575,5 M€) a augmenté de + 22,3 M€ (soit + 4 %) sous l'effet d'un renforcement des politiques sociales et d'une participation aux fonds de péréquation horizontaux dopée par le niveau historiquement élevé des DMTO dans le Haut-Rhin en 2018. Pour autant, l'objectif conclu avec l'Etat dans le cadre de la contractualisation a une nouvelle fois été largement respecté en 2019, l'exécution des crédits à périmètre DGFIP se situant à plus de 7,6 M€ en deçà du plafond fixé dans le contrat. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 679,1 M€, contre 681,1 M€ en 2018, soit une baisse de - 2 M€ liée principalement à ce niveau exceptionnel des droits de mutation en 2018 (soit 110,1 M€ contre 96,9 M€ en 2019).

L'épargne brute, correspondant au solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, parvient, dans ce contexte, à se hisser à un niveau très satisfaisant de 103,6 M€ en 2019, soit un taux d'épargne brute de 15,3 % confirmant la bonne santé financière du Département.

Concernant les investissements, le Département a porté ses dépenses opérationnelles (hors mouvements financiers) à hauteur de 100,8 M€, soit une progression de plus de 15,3 M€ (+ 17,9 %) par rapport à l'exercice 2018 (85,5 M€ sans tenir compte de la résolution du litige SNCF pour 22,8 M€), ce qui constitue un effort significatif en faveur de l'emploi et de l'économie sur notre territoire.

Le faible recours à l'emprunt en 2019 (20 M€) a par ailleurs permis de poursuivre le désendettement de la collectivité, l'encours de dette diminuant de 346,8 M€ au 31 décembre 2018 à 325,4 M€ au 31 décembre 2019.

Par ces résultats, le Département a démontré une nouvelle fois l'efficacité de son modèle de gestion alsacien et sa détermination à rester présent au plus près des Haut-Rhinois.

SOMMAIRE

Compte Administratif 2019

INTRODUCTION.....	p. 3
PRESENTATION SCHEMATIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.....	p. 4
1. LA SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT.....	p. 5
1.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	p. 5
1.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	p. 13
1.3. L'EPARGNE BRUTE	p. 17
1.4. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	p. 18
1.5. LA SITUATION DES AP/AE.....	p. 22
1.6. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	p. 23
2. LA DETERMINATION DU RESULTAT	p. 24
2.1. LES RESTES A REALISER.....	p. 24
2.2. LE RESULTAT DE L'EXERCICE.....	p. 24
3. BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE.....	p. 25
3.1. LE BUDGET PRINCIPAL.....	p. 25
3.2. LE BUDGET ANNEXE - CITE DE L'ENFANCE.	p. 26
3.3. LE BUDGET ANNEXE - SPIC PRODUCTION D'ELECTRICITE.	p. 26
CONCLUSION.....	p. 26

INTRODUCTION

Le compte administratif 2019 laisse apparaître des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 22,3 M€, soit + 4 % par rapport à l'exercice 2018. Cette situation témoigne de la volonté du Département de renforcer ses politiques de proximité, au premier rang desquelles, l'action sociale. Ainsi les dépenses consacrées à la politique Enfance ont augmenté de 3,9 M€, celles relatives à l'Autonomie de 4 M€ et celles liées à l'Insertion de 3 M€. Par ailleurs, les dépenses liées aux ressources humaines ont été contenues avec une progression très limitée de + 1,1 M€ (+ 1,1 %).

En revanche, les dépenses liées à la gestion de la dette diminuent de - 0,9 M€ en l'absence notamment de tout recours à l'emprunt en 2018.

Les recettes de fonctionnement sont en légère baisse, soit - 2 M€, pour atteindre un montant global de 679,1 M€. Cette situation s'explique essentiellement par des DMTO qui ont connu une inflexion de 13,2 M€ en 2019, après avoir atteint un niveau exceptionnel de 110,1 M€ en 2018. L'impact de cette diminution des DMTO a pu être amorti par le dynamisme des autres recettes fiscales, dont notamment la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (+3 M€), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (+ 4,9 M€) ou encore la taxe foncière sur les propriétés bâties qui a progressé de + 3 M€ du seul fait de l'évolution physique des bases (le taux de taxe foncière n'ayant connu aucune modification en 2019).

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à un total de 142,1 M€, dont un montant de 100,8 M€ injecté directement par le Département dans l'économie à travers ses chantiers ou encore sa politique de subventionnement. Ce volume est en hausse de 15,3 M€ (+ 17,9 %) par rapport à l'exercice 2018, dont le montant s'est élevé à 85,5 M€, déduction faite d'un montant de 22,8 M€ lié à la résolution du litige SNCF. Cette progression par rapport à l'exercice 2018 démontre la volonté du Département d'investir en faveur de l'attractivité du territoire.

Les recettes d'investissement d'un montant de 41,2 M€ sont en augmentation de 22,9 M€, en raison notamment de la hausse du FCTVA à hauteur de 2,9 M€, ainsi que d'un emprunt de 20 M€ souscrit en 2019.

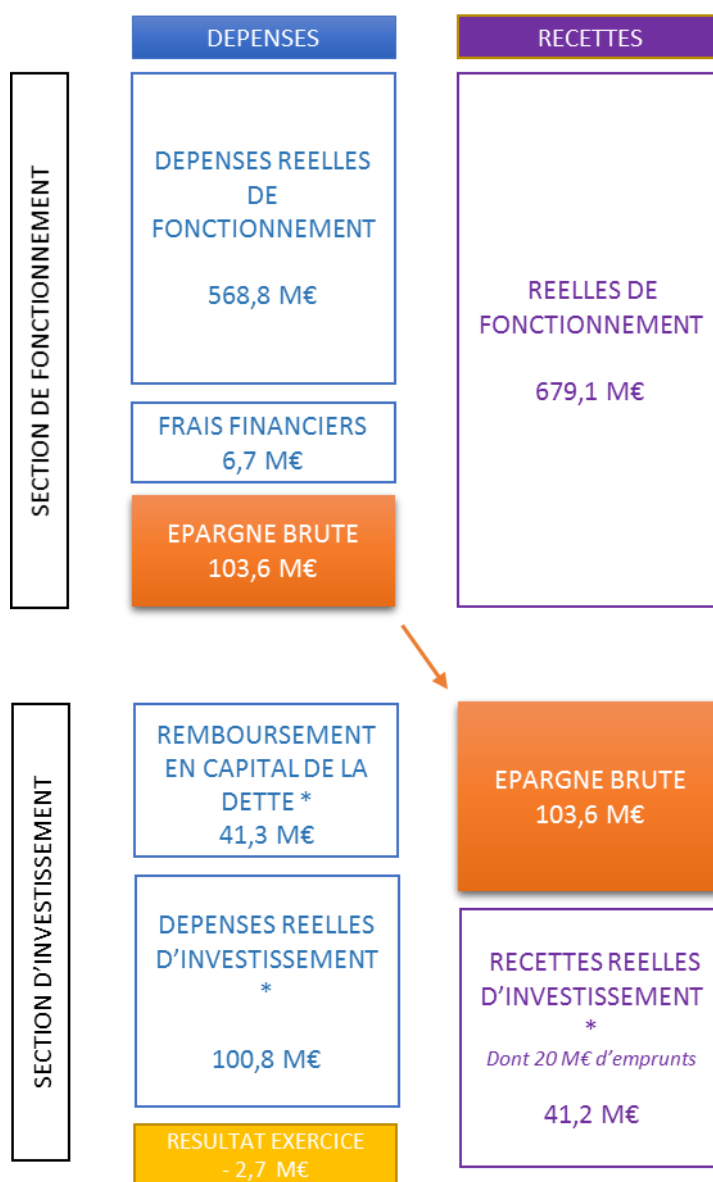
L'encours de dette de la collectivité continue pour autant de diminuer, passant de 346,8 M€ fin 2018 à 325,4 M€ au 31 décembre 2019. La capacité de désendettement s'élève à 3,2 années, résultat qui peut être considéré comme très satisfaisant au regard du seuil d'alerte fixé à 9 ans environ.

L'exécution budgétaire 2019, que je soumetts à votre approbation, souligne la qualité de gestion du Département :

- un niveau d'exécution performant, avec un taux de consommation de :
 - 98,3 % pour les dépenses de fonctionnement,
 - 85,8 % pour les dépenses d'investissement opérationnelles (hors opérations de gestion active de la dette et fonds de réserve Fessenheim),
 - 100,8 % pour les recettes de fonctionnement,
 - 57,5 % pour les recettes d'investissement (hors opérations de gestion active de la dette),
- un niveau de subventionnement élevé qui atteint 33,2 M€ en investissement et 24 M€ en fonctionnement,

- des investissements opérationnels à hauteur de 100,8 M€,
- un résultat cumulé excédentaire de 82,2 M€,
- une épargne brute de très bon niveau : 103,6 M€,
- une capacité de désendettement exemplaire de 3,2 années,
- un taux d'épargne brute solide de 15,3 %.

PRESENTATION SCHEMATIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019



* Hors ligne de trésorerie et refinancement de la dette

1. LA SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

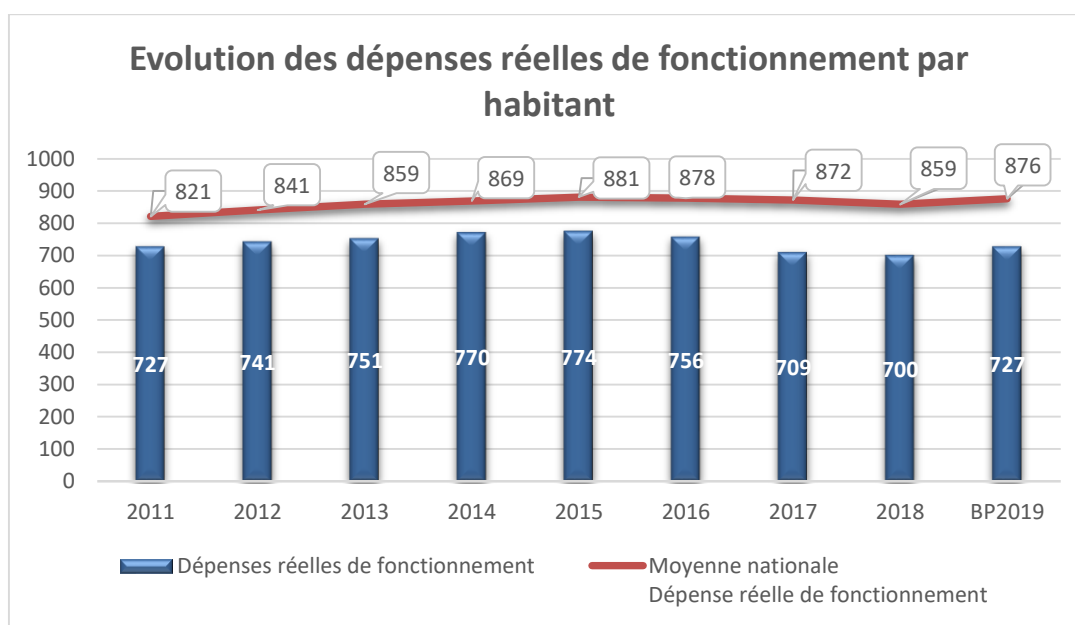
1.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 575,5 M€ en 2019, en augmentation de 22,3 M€ par rapport à l'exercice 2018 (+ 4 %).

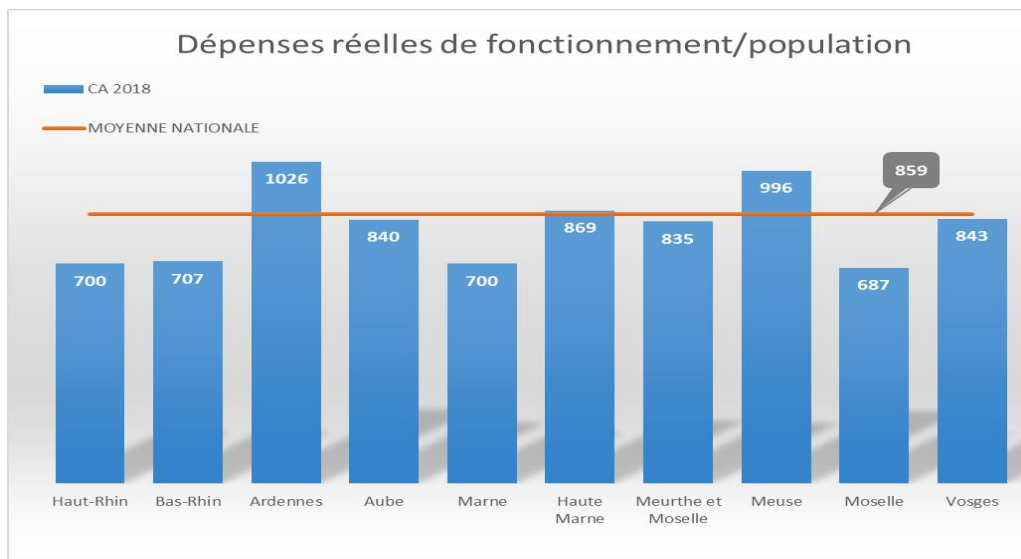
Evolution des dépenses de fonctionnement de 2018 à 2019 :

Service	CA 2018	CA 2019	ECARTS CA	ECARTS CA
	REEL en M€	REEL en M€	2019/2018 en M€	2019/2018 en %
Solidarité	366,3	377,3	11,0	3,00%
Actions Educatives	14,6	14,4	-0,2	-1,37%
Routes	7,3	7,8	0,5	6,85%
Ressources humaines	95,6	96,7	1,1	1,15%
Incendie et secours	22,6	22,7	0,1	0,44%
Frais financiers	7,6	6,7	-0,9	-11,84%
Autres	39,2	49,9	10,7	27,30%
TOTAL	553,2	575,5	22,3	4,03%

En 2019, le montant des dépenses réelles de fonctionnement par habitant s'établit à 740 €, contre 700 € en 2018, pour une moyenne nationale de 859 € en 2018, illustrant la volonté du Département de maîtriser l'évolution de ses charges.



Le Département du Haut-Rhin présentait ainsi le deuxième ratio de dépenses réelles de fonctionnement par habitant le plus faible de la Région Grand Est en 2018 (700 € valeur équivalente pour la Marne), après la Moselle (687 €).



1.1.1. L'entretien de la voirie (7,8 M€)

Les travaux d'entretien du patrimoine routier haut-rhinois ont représenté un montant de 7,8 M€ en 2019, contre 7,2 M€ en 2018.

En particulier, les dépenses de viabilité hivernale ont représenté 2 M€ en 2019, contre 2,1 M€ en 2018 (- 0,1 M€, soit - 5 %), et les dépenses d'entretien du réseau routier un montant de 5,8 M€.

Concernant précisément l'entretien du réseau routier, il est possible de relever entre chaque poste de dépenses des variations entre 2018 et 2019, et notamment une progression des dépenses d'entretien courant de la chaussée (+ 0,7 M€) et de fauchage des accotements (+ 0,1 M€). A l'inverse, les dépenses relatives aux missions supports baissent de - 0,2 M€, notamment pour l'entretien du matériel.

1.1.2. Les dépenses de Transport (2,32 M€)

Après une baisse en 2018 des dépenses relatives aux transports des élèves en situation de handicap résultant essentiellement de l'amélioration des modalités de gestion du dispositif, lequel vise à optimiser le recours aux prestataires privés et à limiter les trajets à vide depuis la rentrée 2017, ces dépenses se stabilisent à 2,32 M€ en 2019 (2,31 M€ en 2018).

1.1.3. Les frais de personnel (103,8 M€)

Les dépenses globales de personnel représentent 103,81 M€, dont 8,97 M€ pour les assistants familiaux (affectés au budget de la Solidarité). Ces dépenses ont évolué de + 0,9 M€ au CA 2019 par rapport au CA 2018.

Pour les assistants familiaux, les frais de personnel ont diminué de 0,11 M€ du fait d'une baisse des effectifs de 6,6 en moyenne entre 2018 et 2019.

Les frais de personnel hors assistants familiaux ont progressé de + 1 M€ entre 2018 et 2019. Cette augmentation s'explique essentiellement par le glissement vieillesse technicité (GVT) qui s'est élevé à 1,2 M€ dont 0,89 M€ de mesures PPCR, la mise en place du RIFSEEP en juillet 2019 (0,91 M€) et la revalorisation des tickets restaurant constatée en année pleine sur l'année 2019 (0,44 M€).

Le GVT a pu être neutralisé par les économies réalisées du fait de la durée de vacance de certains postes ainsi que par l'effet Noria (remplacement des personnels par des agents plus jeunes).

Enfin, il est à noter que le budget de la Direction des Ressources Humaines (qui n'intègre pas les assistants familiaux mais des dépenses complémentaires liées à diverses cotisations, formations, frais de déplacement) s'élève à 96,7 M€, soit une progression très limitée de + 1,1 M€ (+ 1,1 %).

1.1.4. Le SDIS (23,8 M€ dont 1 M€ en investissement)

Le Département du Haut-Rhin a versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) une subvention de 23,75 M€ en 2019, contre 23,62 M€ en 2018 (+ 0,55 %), réaffirmant ainsi son soutien financier au service public en charge de la prévention, de la protection ainsi que de la lutte contre les incendies, les accidents et les sinistres.

1.1.5. L'Enseignement (14,4 M€)

Les crédits consacrés aux Actions éducatives représentent un montant de 14,4 M€ en 2019, soit une stabilisation par rapport à 2018 (- 0,16 M€). Ces dépenses sont composées principalement des dotations de fonctionnement versées aux collèges (14,1 M€), dont 9,4 M€ en faveur des collèges publics et 4,7 M€ pour les collèges privés.

Cette stabilisation s'explique essentiellement par la maîtrise des dépenses de viabilisation et d'entretien des bâtiments.

1.1.6. Les subventions (24 M€)

Le montant des subventions de fonctionnement versées en 2019 s'élève à 24 M€, dont 82,5 % (19,8 M€) en faveur des associations, confirmant la présence du Département aux côtés de ses partenaires dans les territoires.

Tableau récapitulatif des aides apportées en fonctionnement par catégorie de bénéficiaires :

Bénéficiaires des subventions de fonctionnement	2019 Montant versé
Région	9 000,00
Département	11 684,00
Communes et structures intercommunales	1 488 978,00
Autres groupements de collectivités	60 965,00
Autres établissements publics locaux	1 269 623,00
Organismes publics divers	1 377 958,00
Personnes, associations et autres organismes de droit privé	19 827 318,04
TOTAL	24 045 526,04

Par ces concours, le Département a souhaité soutenir les associations à vocation sociale du département pour 7,8 M€, l'activité artistique et culturelle à hauteur de 3,3 M€, l'éducation à l'environnement et la mise en œuvre des mesures agro environnementales à hauteur de 1 M€, ainsi que la promotion du patrimoine pour 1 M€. Les pratiques sportives ont également été encouragées à hauteur de 1,5 M€, de même que la promotion du bilinguisme pour 0,6 M€.

Par ailleurs, le Département du Haut-Rhin a confirmé son soutien à ses partenaires historiques en contribuant au financement d'Alsace Destination Tourisme (ADT) à hauteur de 1,9 M€, de l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) à hauteur de 0,9 M€, ainsi que de l'Agence Technique Départementale (ADAUHR) à hauteur de 1,0 M€ (hors prestations sur commande qui ont représenté un montant de 0,22 M€ et cotisation de 0,45 M€ ainsi que des frais d'études en investissement pour 0,14 M€).

1.1.7. La Solidarité (377,3 M€ y compris le transport scolaire des élèves handicapés)

Les dépenses sociales représentent 65,6 % des dépenses totales de fonctionnement en 2019, contre 66,2 % en 2018, transport des élèves en situation de handicap compris.

Les dépenses gérées par la Direction de la Solidarité (dont les salaires des assistantes familiales, les subventions versées en fonctionnement et le transport des élèves en situation de handicap) représentent **377,3 M€**, en augmentation de **11 M€** (+3%) par rapport à 2018, contre une évolution de -1 % entre 2017 et 2018. Le taux de consommation des crédits inscrits s'établit à 99,4 % contre 98,4 % en 2018.

Les dépenses afférentes à la politique santé, essentiellement les prophylaxies de la tuberculose et des infections sexuellement transmissibles, ainsi qu'à la protection maternelle et infantile (PMI) s'élèvent à **2,2 M€**, stables par rapport à 2018.

Le Département du Haut-Rhin a continué de marquer son engagement aux côtés des Haut-Rhinois en permettant d'accompagner les futurs parents, accueillir les nouveaux nés dans les meilleures conditions et en apportant un soutien à la parentalité dans le cadre du suivi des enfants de moins de 2 ans dans les 34 points de consultation médicale. Ainsi 11,5 % des femmes enceintes ont fait l'objet d'une visite à leur domicile des sages-femmes de PMI et près de 5 % ont fait suivre leur grossesse par un médecin ou une sage-femme de PMI. Enfin, 32 % des nouveaux nés ont rencontré une puéricultrice dans le mois suivant sa naissance.

Par ailleurs, 10% des enfants du Haut-Rhin âgés de 0 à 2 ans ont été suivis par un médecin de PMI. De plus, en matière de planification familiale, les Centres de Planification et d'Éducation Familiale du Haut-Rhin et leur réseau « Questions d'amour » ont proposé des actions de prévention individuelles et collectives à 18 000 Haut-Rhinois. Enfin, les actions menées par la PMI en matière de lutte contre la tuberculose ont permis de dépister 858 « sujets contact » et de prendre en charge 38 cas de tuberculose.

Les dépenses d'aide sociale à l'enfance représentaient **87,6 M€** en 2019, contre 83,7 M€ en 2018, soit **+3,9 M€** (soit + 4,7%).

Cette hausse des dépenses afférentes à l'enfance et à la famille s'explique par une progression de **1,8 M€** des dépenses liées aux mineurs non accompagnés (MNA) confiés au Département du Haut-Rhin, dont le nombre n'a cessé de croître depuis 2015 (362 mineurs confiés au 31/12/2019 contre 78 mineurs confiés au 31/12/2015, soit une augmentation de + 365%).

Il faut aussi intégrer à cette progression le nombre de Contrats Jeunes Majeurs qui est passé de 88 au 31/12/18 à 172 au 31/12/19, soit un quasi-doublage en un an, dont près de 50% sont des ex-MNA, en partie sur des dispositifs jeunes majeurs dédiés.

Par ailleurs, les frais de prise en charge en établissement (maisons d'enfants à caractère social, maisons d'enfants habilitées justice ou lieux de vie et autres structures en prix de journée accueillant des enfants confiés) augmentent de **2,4 M€** en 2019 (soit + 4,5%).

En effet, le nombre moyen de mineurs confiés hors MNA est passé de 1552 à 1654 entre 2018 et 2019, soit +7% (+ 102 mineurs). Grâce au déploiement des SEADR (Services d'Accompagnement Éducatif à Domicile Renforcé), l'impact du coût de cette progression a néanmoins pu être amorti et quasiment divisé par deux par rapport au coût moyen à la place dans le Département par le déploiement des placements à domicile. Néanmoins,

l'appel à des lieux de vie pour des profils complexes et des besoins spécifiques est de plus en plus fréquent.

Les dépenses d'aides éducatives à domicile sont quant à elles en diminution de **-0,4 M€**.

En 2019, d'une manière plus générale, le Département a continué à s'attacher à améliorer la lisibilité de sa politique de protection de l'enfance, notamment à travers la mise en œuvre opérationnelle de la reconfiguration de l'offre de placement, qui a permis de déployer de nouvelles places d'accueil séquentiel ou à domicile dans les établissements, via les SEADR. Ainsi, entre septembre 2017 et décembre 2019, la part des alternatives à l'hébergement en continu en internat dans l'offre des établissements a plus que doublé, passant de 9% à 22%, le nombre de places de SEADR ayant été multiplié par 2,5 sur la même période.

Les orientations de la loi de 2007 et de la loi de 2016 poursuivent leur concrétisation. La démarche autour du Projet Pour l'Enfant (PPE) a abouti par la validation d'un nouveau document en avril 2019 par l'ODPE après l'expérimentation lancée en juin 2018. Cette expérimentation a permis de concrétiser 150 PPE en 2018 et 2019, à la fois concernant des enfants confiés (placements à domicile, séquentiel, préparation à la majorité et quelques mineurs non accompagnés), des pupilles sous l'égide de l'Aide Sociale à l'Enfance, et des accompagnements de prévention en protection de l'enfance par deux Territoires de Solidarité expérimentateurs.

Enfin, concernant la préparation à la majorité et l'accompagnement des jeunes majeurs, l'année 2019 représente un tournant important dans la politique départementale avec les premiers effets significatifs de la mise en œuvre des actions déployées dans le cadre du Schéma Départemental de la Protection de l'Enfance et de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi adoptés en juin 2019.

Les dépenses d'aide aux personnes âgées s'élèvent à **79 M€** (75,2 M€ en 2018) soit **+3,7 M€**.

Les dépenses pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée aux bénéficiaires à domicile ou en établissement s'établissent à 54,4 M€ (+ **0,7 M€** en 2019, soit + 1,3 %), hausse qui s'explique par une augmentation du nombre de bénéficiaires (7 006 contre 7279 en 2019).

L'augmentation de l'Aide Sociale à l'Hébergement constatée en 2019 (19,7 M€ de dépenses, soit + **2 M€** par rapport à 2018, +11 %) est due principalement à une hausse du taux de prise en charge des premières demandes et à la révision des barèmes pour le calcul de la participation des obligés alimentaires.

En 2019, 340 actions de prévention collectives en direction des seniors vivant à domicile ont été financées par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, pour un montant de 1 018 486 €. Un appel à projets spécifique visant les EHPAD a également été lancé : 42 projets d'actions de prévention pour les résidents ont été retenus, pour un total de 323 179 €. Par ailleurs, les 26 Résidences Autonomie du Haut-Rhin ont perçu un montant de 509 856 € pour proposer des actions de prévention à leurs résidents. Au total, ce sont donc près de 1,9 M€ qui ont été dédiés à la prévention de la perte d'autonomie, soit **+0,7 M€** par rapport à 2018.

Enfin les dépenses au titre du FSD s'élèvent 2,2 M€ en 2019, soit une augmentation de **+0,3 M€**.

Par ailleurs, les équipes des pôles gérontologiques ont permis d'informer, d'orienter et d'accompagner 6 761 personnes en 2019 ; les MAIA ont, quant à elles, permis de suivre 845 personnes en situation complexe afin de coordonner, de renforcer et d'optimiser le soutien des professionnels intervenant à leur domicile.

Les dépenses relatives aux personnes en situation de handicap représentent **99,9 M€** en 2019, en hausse de **0,3 M€** par rapport à 2018, sans tenir compte du transport des élèves en situation de handicap (2,3 M€ en 2019, cf page 6).

Ce montant de 99,9 M€ tient notamment compte de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour 21,1 M€ en hausse de **+0,5 M€** par rapport à 2018 soit + 2,6 %.

En revanche, les frais d'hébergement en établissement sont en baisse de **-0,4 M€** et s'établissent à 71,1 M€.

Les dépenses liées aux allocations compensatrices et aux travailleuses familiales ainsi qu'aux aides ménagères représentent 5,4 M€, stables par rapport à 2018.

Enfin les dépenses au titre du FSD s'élèvent 0,8 M€ en 2019, soit une augmentation de **+0,15 M€**.

Les actions du Département en 2019 en direction des adultes en situation de handicap s'inscrivent dans la continuité de 2018. Guidé par la volonté de construire une société plus inclusive, le Département s'engage volontairement dans une politique de diversification de ses offres de service, tout en consolidant son action en direction de l'hébergement classique, lorsque la nécessité s'en fait ressentir.

Après 3 années consécutives de baisse, les dépenses d'insertion s'élèvent à **106,1 M€** en 2019, soit une hausse par rapport à 2018 de **+3 M€** (+ 2,9 %).

Les dépenses au titre des allocations Revenu de Solidarité Active (rSa) sont de 89,8 M€ (88,4 M€ en 2018) soit **+1,4 M€** (+1,6%).

Par ailleurs, un montant de 8,3 M€ a été affecté aux dépenses liées aux contrats uniques d'insertion et aux subventions versées à des associations en charge du suivi des parcours **(+0,4 M€)**.

Dans le même temps, la prévention spécialisée a été soutenue à hauteur de 2,2 M€ et les circuits courts – rSa pour l'entreprise à hauteur de **0,4 M€**.

Enfin les dépenses au titre du FSD s'élèvent 3,6 M€ en 2019, soit une augmentation de **+0,6 M€**.

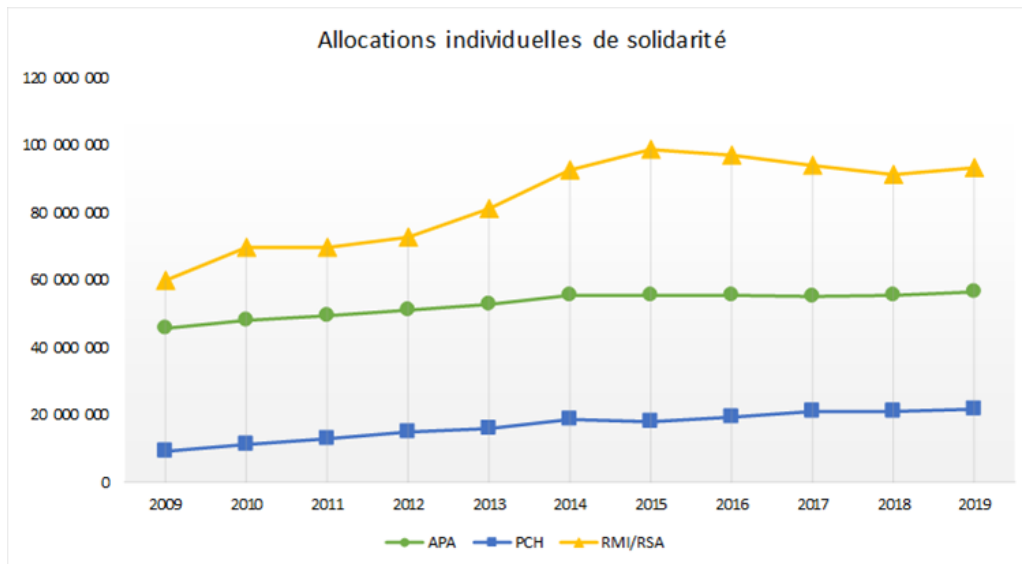
La hausse limitée de la dépense d'allocation s'explique par la revalorisation du rSa par le législateur (+1,6% en avril 2019) mais également par l'efficacité et le caractère innovant des dispositifs d'insertion mis en œuvre par le Département.

Le Département est en effet fortement impliqué en faveur de l'emploi des bénéficiaires du rSa par un appui renforcé des entreprises (opérations « cumul rSa et vendanges », Christmas job à l'Hôtel du Département, contrats aidés dans les secteurs marchands et non-marchands, etc).

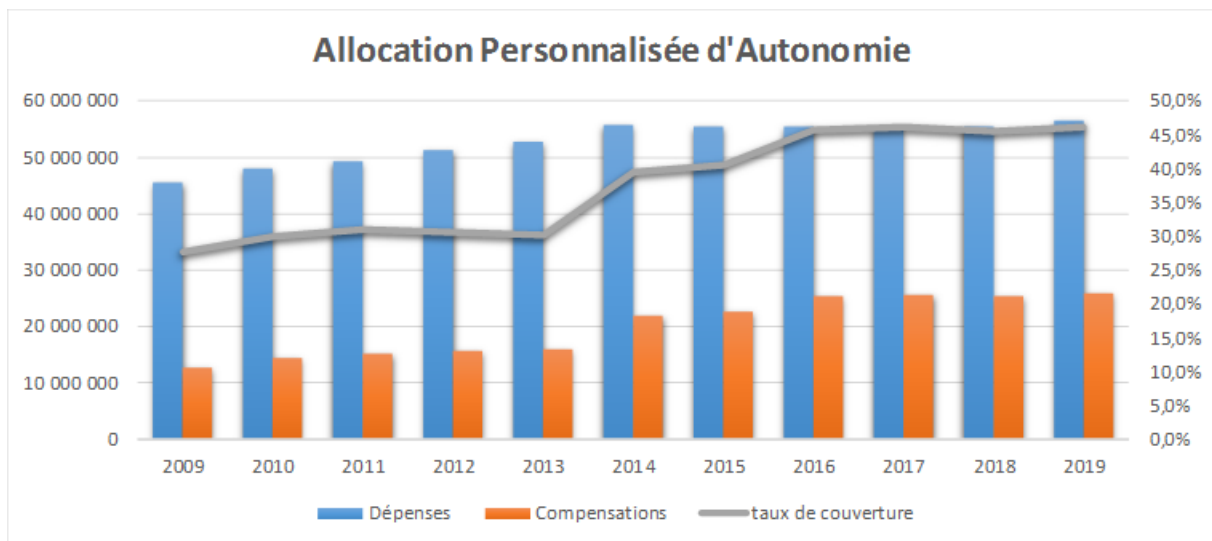
A noter également le dispositif rSa et bénévolat qui a permis d'établir 1277 Contrats d'Engagements Réciproques (CER) au 31/12/2019, signe d'une forte adhésion des allocataires.

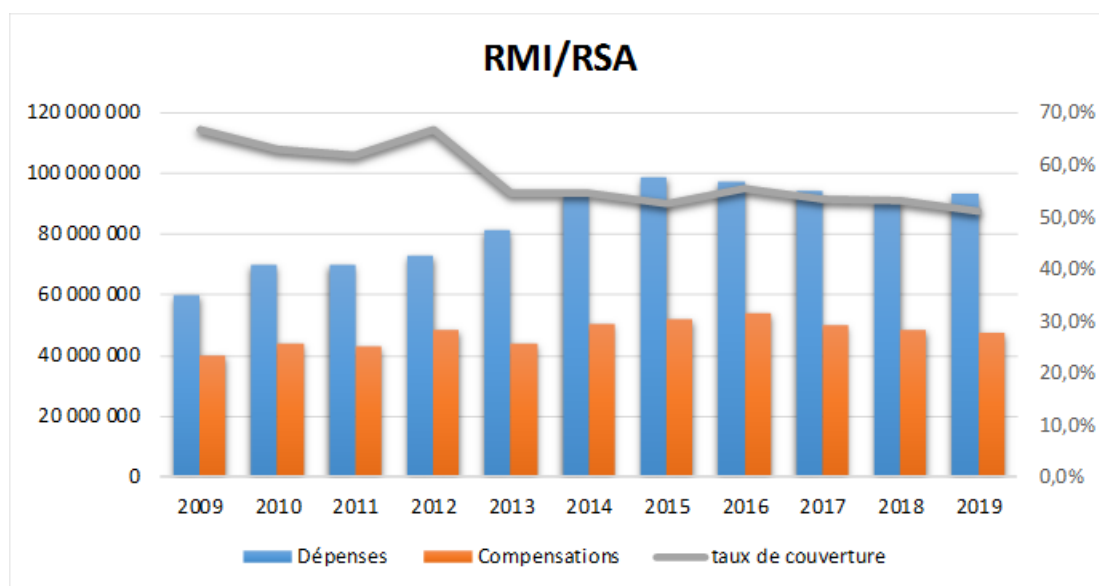
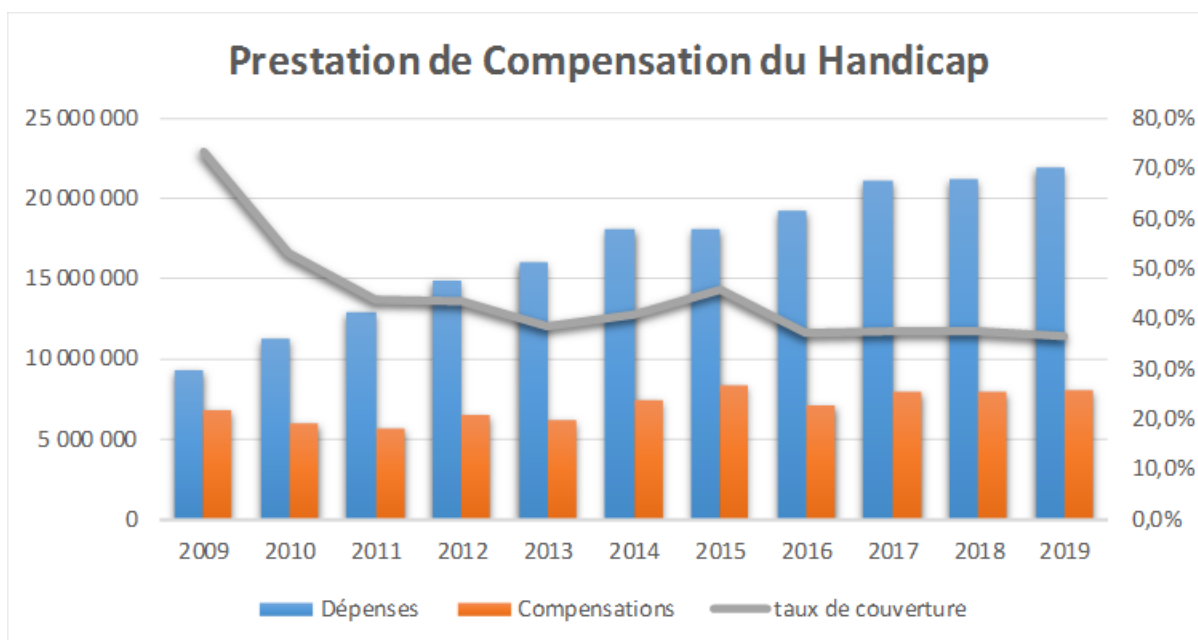
Par ailleurs, la politique du "juste droit" génère toujours de conséquents résultats financiers (économie de + de 4 M€) malgré l'impact des mesures prises en faveur de la lutte contre le non-recours aux prestations sociales (téléprocédure et bascule automatique des bénéficiaires de la Prime Pour l'Activité dans le dispositif rSa).

Evolution des trois allocations individuelles de Solidarité de 2009 à 2019 :



S'agissant du différentiel entre les dépenses relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) prises en charge par le Département et leurs compensations par l'Etat, il augmente très nettement pour le rSa (+2,7 M€) et dans une moindre mesure pour l'APA et la PCH (respectivement +0,3 M€ et +0,6 M€) :





Pour le rSa, le reste à charge (RAC) augmente de +2,7 M€, en lien avec la progression des dépenses d'allocation de + 1,4 M€, dans un contexte de baisse des recettes de compensation à hauteur de -1,3 M€.

Ainsi, le différentiel qui reste à la charge définitive du Département du Haut-Rhin s'élève au global à près de 866 M€ depuis 2009 (avec intégration du Dispositif de Compensation Péréqué (DCP) et du Fonds de Solidarité (FSD) à partir de 2014) :

Reste à charge	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
APA	32,9	33,7	34,1	35,6	36,9	33,6	33,1	30,2	29,7	30,2	30,5	360,3
PCH	2,5	5,3	7,3	8,4	9,9	11,2	9,8	12,1	13,2	13,3	13,9	106,8
RMI + RSA	19,9	25,8	26,7	24,2	36,9	42,0	47,0	43,4	44,0	43,0	45,8	398,9
TOTAL	55,4	64,7	68,1	68,2	83,6	86,9	89,9	85,7	86,8	86,5	90,1	866,0

1.1.8. Les frais financiers (6,8 M€)

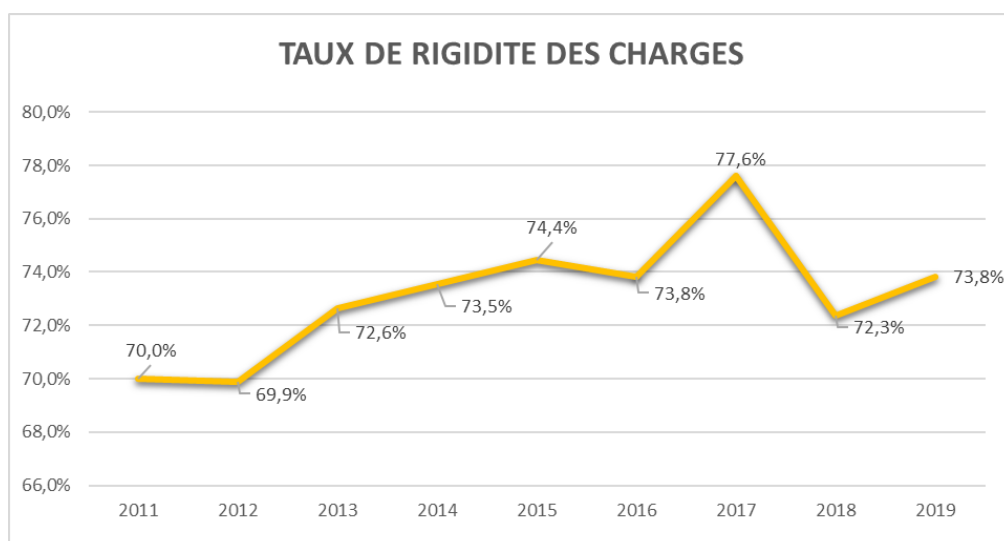
La part des frais financiers s'élève à 6,8 M€, contre 7,7 M€ au compte administratif 2018, soit une diminution de 0,9 M€ liée notamment à l'absence du recours à l'emprunt en 2018 et l'amortissement des emprunts à taux fixe élevé.

Par ailleurs, la baisse des frais financiers s'explique également par le maintien du niveau très bas des taux variables, lesquels constituent 42 % de notre dette, notamment en lien avec un indice Euribor 3 mois (indice de référence sur le marché interbancaire) qui est resté en territoire négatif tout au long de l'année 2019, variant de - 0,309 % en janvier 2019 à - 0,383 % un an plus tard.

Le taux moyen de la dette a ainsi continué de se réduire pour s'établir à 1,93 % en 2019, contre 2,07 % en 2018, 2,08 % en 2017, 2,19 % en 2016, 2,33 % en 2015 et 2,5 % en 2014. Pour mémoire, la moyenne de la strate s'établit à 2,05 % en décembre 2019.

1.1.9. Le ratio de rigidité des charges structurelles

Le ratio de rigidité des charges structurelles qui permet de mesurer le poids des charges difficilement compressibles (charges de personnel, intérêts de la dette, participations et contingentements, aides à la personne, et frais de séjour) par rapport aux produits de fonctionnement, s'établit à 73,8 % pour 2019.



Ce niveau élevé des charges incompressibles permet d'objectiver les efforts de gestion déjà réalisés par la collectivité depuis plusieurs années concernant les charges compressibles et de mesurer la difficulté de respecter l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, arrêté à 1,2 % par an entre 2018 et 2020 par rapport à la base 2017.

Il est à noter qu'en 2019, la hausse du taux à 73,8 % s'explique par l'augmentation des charges incompressibles, mais aussi par la baisse des recettes réelles de fonctionnement.

1.1.10 Le contrat avec l'Etat

Le Département a signé le 28 juin 2018 un contrat financier avec l'Etat, imposant le respect pour une durée de 3 ans d'un taux d'évolution maximum des dépenses de fonctionnement fixé à + 1,2% par an, appliqué à la base des dépenses réelles de fonctionnement 2017.

Le montant plafond autorisé par ce contrat au titre de l'exercice 2019 s'élève à **563,3 M€**. Sur la base du périmètre du contrat financier, les dépenses de fonctionnement 2019 s'établissent à **555,7 M€**, inférieures de **7,6 M€** à l'objectif fixé, soit -1,36 %. Le Département a ainsi respecté la contrainte d'augmentation fixée par l'Etat pour cette deuxième année d'application du contrat financier.

Enfin, il doit être précisé que l'Etat a renoncé à l'application de ce contrat pour l'exercice 2020 compte tenu des efforts fournis par les collectivités territoriales dans la lutte contre le COVID-19.

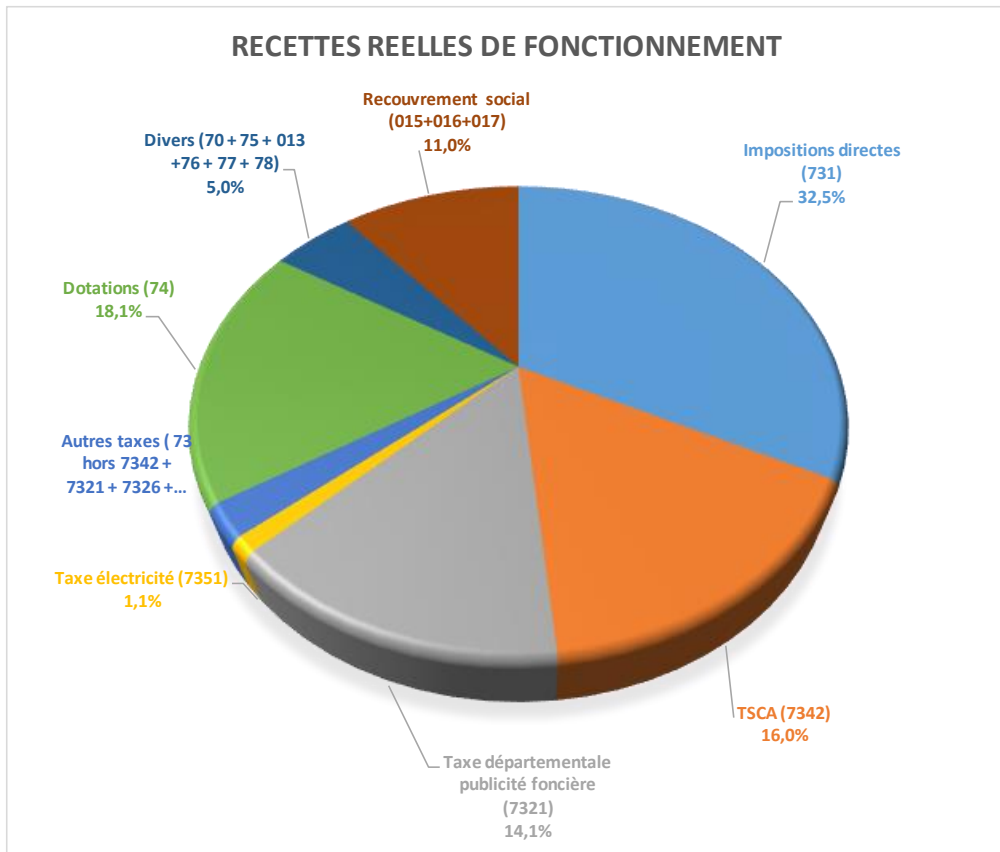
1.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif de l'exercice 2019 affiche un volume global de recettes réelles de fonctionnement de 679,1 M€, en diminution de -2 M€ (- 0,3 %) par rapport à l'exercice précédent (681,1 M€).

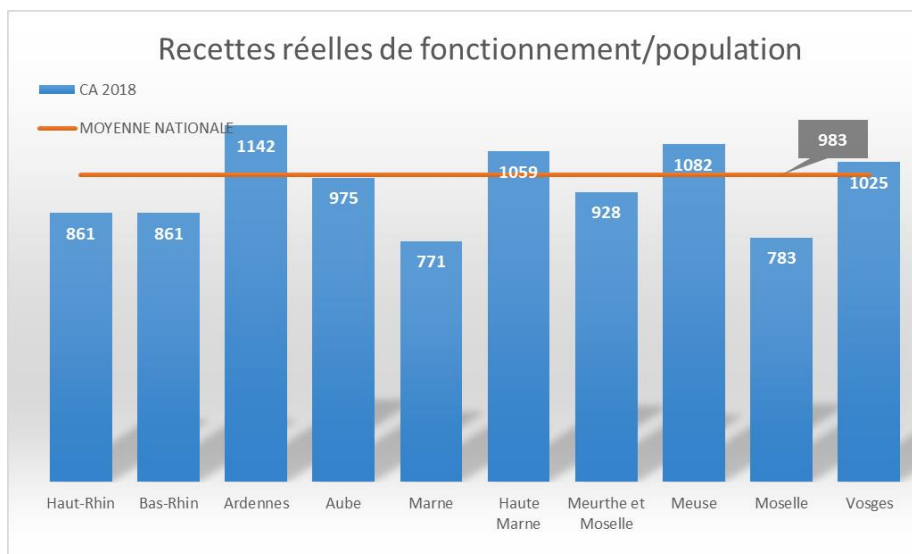
Cette stagnation des recettes totales en 2019 est essentiellement attribuable à une baisse sensible des droits de mutation enregistrée sur l'exercice 2019 (96,9 M€ contre 110,1 M€ en 2018, soit une baisse de - 13,2 M€, - 12 %). L'augmentation des bases des autres recettes fiscales a pour effet de compenser cette forte variation.

	CA 2018	CA 2019	Variation 2018/2019 %	Variation 2018/2019 M€
Recettes réelles de fonctionnement	681,1	679,1	-0,3%	-1,9
Taxe foncière propriétés bâties	136,2	139,1	2,1%	2,9
CVAE	57,0	61,9	8,6%	4,9
IFER	4,7	4,8	2,1%	0,1
FNGIR	21,7	21,7	0,0%	0,0
DCRTP	25,7	25,4	-1,2%	-0,3
Allocations compensatrices	3,5	4,1	17,1%	0,6
DMTO	110,1	96,9	-12,0%	-13,2
FSD	3,1	2,3	-25,8%	-0,8
Taxe d'aménagement	6,5	7,4	13,8%	0,9
TSCA	105,5	108,5	2,8%	3,0
TICPE	43,3	43,3	0,0%	0,0
Taxe sur l'électricité	7,5	7,2	-4,0%	-0,3
Dotations de l'Etat (DGF/DGD)	80,0	79,6	-0,5%	-0,4
Autres recettes	76,2	76,9	0,9%	0,7

Présentation des recettes réelles de fonctionnement :



Le montant des recettes réelles de fonctionnement par habitant s'établit à 873 € en 2019, contre 861 € en 2018, pour une moyenne nationale de 983 € en 2018. En 2018, le Département du Haut-Rhin présentait le deuxième ratio de recettes réelles de fonctionnement par habitant le plus faible de la Région Grand Est (861 € valeur identique pour le Département du Bas-Rhin), après la Marne (771 €), la Moselle (783 €), notamment grâce à un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties classé parmi les plus bas de France (8^{ème} taux le plus bas de France métropolitaine et taux le plus bas de la Région Grand Est en 2019 avec un taux identique pour le Département du Bas-Rhin).



1.2.1. La fiscalité directe et les dotations (257 M€)

a) Fiscalité directe locale (227,5 M€)

Le produit des impôts locaux, d'un montant total de 227,5 M€, est constitué du produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB – y compris frais de gestion – 139,1 M€), de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE, 61,9 M€), de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER, 4,8 M€) et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR, 21,7 M€).

Dans ce panier fiscal, le Département conserve donc encore les recettes liées à la TFPB, recettes dont le montant s'élevait à 131 M€ en 2019, en augmentation de 3 M€, soit + 2,38 % (2,2 % liés à la revalorisation forfaitaire des bases et 0,18 % liés à l'évolution physique des bases d'imposition).

Il doit être rappelé à cet effet que la loi de finance 2020 prévoit de transférer dès 2021 la TFPB au bloc communal en échange d'une fraction de TVA.

Le produit de la CVAE s'établit à 46,8 M€ en 2019, en augmentation de + 4,9 M€ par rapport à l'exercice 2018 (+ 11,7 %).

Il est rappelé à cet effet que le Département ne perçoit plus en 2019 que 23,5 % du produit de la CVAE, contre 48,5 % encore en 2016 (-51,5%), suite au transfert à la Région de la compétence Transport hors élèves en situation de handicap au 1^{er} janvier 2017. Ce transfert fiscal fait perdre au Département l'essentiel du dynamisme de cette contribution puisque pour neutraliser financièrement le dispositif et préserver l'équité entre la charge transférée et la recette de CVAE perçue, la Région verse au Département du Haut-Rhin une dotation de compensation d'un montant figé de 15,1 M€ en 2019.

Au global, le produit de la CVAE et de la dotation de compensation versée par la Région s'établit à 61,9 M€ en 2019, contre 57 M€ en 2018, soit une augmentation de 4,9 M€.

Le produit lié à la fraction départementale des IFER s'élève à 4,8 M€ en 2019, en légère progression par rapport à 2018 (4,7 M€). Cette imposition est assise sur les installations des entreprises de réseau du Département, en particulier sur la centrale nucléaire de Fessenheim (2,8 M€), les centrales hydrauliques (1,1 M€), les installations de production d'électricité photovoltaïque (0,067 M€), les stations radioélectriques (0,7 M€) et les installations de stockage et de transport de gaz (0,11 M€).

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), attribué dans le cadre de la réforme fiscale de 2011 pour neutraliser son impact financier, est gelé en valeur à un montant de 21,7 M€.

Enfin, en 2019, l'attribution des frais de gestion de la TFPB à travers le mécanisme du dispositif de compensation péréquée (DCP), créé par la loi de finances 2014 pour réduire le reste à charge des départements en matière d'AIS, est en baisse de 0,1 M€ par rapport à l'exercice 2018 (soit un produit de 8,1 M€). Cette diminution est en lien avec une amélioration du reste à charge du Département sur les AIS par rapport à la moyenne nationale.

b) Attributions de compensation (29,5 M€)

Le montant total des allocations compensatrices, destinées à compenser les exonérations et dégrèvements accordés par l'Etat en matière d'impôts locaux, est en progression de +0,6 M€ (+15,5 %) avec un montant de 4,1 M€ en 2019. Cette augmentation s'explique par le versement d'une compensation de 0,68 M€ en 2019 au titre de la compensation des exonérations fiscales appliquées dans l'enceinte de

l'aéroport de Bâle-Mulhouse en vertu de l'accord intergouvernemental signée entre la France et la Suisse le 23 mars 2017. Hors compensation fiscale de l'Euroairport, les allocations compensatrices diminuent de -0,1 M€ soit -3,8%. Pour mémoire, les compensations d'exonérations fiscales, qui constituent des variables d'ajustement des dotations versées par l'Etat, ont baissé de 50 % depuis 2011 afin de financer la péréquation au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement.

De même, le montant de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) s'élève à 25,4 M€, soit un niveau légèrement en baisse à celui relevé en 2018 (25,7 M€). Il convient à cet effet de relever que les recettes fiscales précédant la réforme de la Taxe Professionnelle ont été remplacées à hauteur de 47,4 M€ par un produit de dotations (DCRTP et FNGIR) qui n'offre plus aucune possibilité d'évolution et qui sont même en baisse en valeur réelle du fait de l'inflation et de leur intégration au sein des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations versées aux collectivités.

D'une manière générale, la baisse continue des allocations compensatrices et de la DCRTP est financièrement contestable, s'agissant de montants destinés initialement à indemniser le Département de décisions fiscales prises par l'Etat lui-même.

1.2.2. Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme (106,6 M€)

Les recettes relatives aux droits d'enregistrement et aux taxes d'urbanisme sont passées de 119,7 M€ à 106,6 M€, soit une diminution de - 13,1 M€ (-10,9 %).

En particulier, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) s'élèvent à 96,9 M€ en 2019, en baisse de -13,2 M€ par rapport à l'exercice 2018 (soit - 12 %) qui établissait un record pour notre Département, à la faveur notamment d'une conjoncture économique favorable et de taux de prêt immobilier historiquement bas.

Par ailleurs, le fonds de solidarité en faveur des départements (FSD), créé par la loi de finances 2014 afin de réduire les inégalités relatives aux charges en matière d' AIS (et réparti essentiellement en fonction du reste à charge sur les trois allocations individuelles de solidarité), représente un montant de 2,3 M€ en 2019, contre 3,1 M€ en 2018. En intégrant également notre contribution au fonds de solidarité, qui représente un montant de 6,6 M€ en 2019 (5,5 M€ en 2018), le montant supporté par le Département s'élève in fine à 4,3 M€ (2,5 M€ en 2018) au titre de ce fonds.

Enfin, le produit de la taxe d'aménagement présente une hausse de 0,8 M€ (+12,9 %) par rapport à 2018 pour s'établir à 7,4 M€, en lien avec certaines grosses opérations immobilières réalisées dans le département.

1.2.3. Taxes liées aux assurances, ainsi qu'à la production et à la consommation énergétiques (159,0 M€)

La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) représente un montant de 108,5 M€ en 2019, en hausse de 3 M€ par rapport à 2018 (+2,8 %).

Le versement opéré par l'Etat au titre de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) dans le cadre du financement du rSa représente un montant de 43,3 M€ en 2019, soit un niveau identique à celui de 2018 et 2017.

Par ailleurs, le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) diminue de de - 0,3 M€ (- 3,6 %) pour atteindre un montant de 7,2 M€.

1.2.4. Les dotations de l'Etat (79,6 M€)

Les concours de l'Etat représentent un montant de 79,6 M€ (11,7 % des recettes globales de fonctionnement en 2019), contre 80,0 M€ en 2018, soit une baisse de - 0,4 M€.

Ces concours sont répartis entre la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 75,5 M€ et la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour 4,15 M€.

La stabilité de la part relative des dotations au sein des recettes de fonctionnement depuis 2017 s'explique par le gel des prélèvements opérés sur la DGF par l'Etat au titre de la contribution du Département au redressement des finances publiques, laquelle a représenté un montant de 14 M€ supplémentaires en 2015, 2016 et 2017.

Dotations	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	variation 2019/2018	variation 2019/2011
DGF	127,23	127,06	126,59	120,59	105,94	91,51	76,40	75,90	75,50	-0,40	-51,73
DGD	3,98	3,98	3,98	3,98	4,67	4,15	4,15	4,15	4,15	0,00	0,17
TOTAL	131,21	131,04	130,57	124,57	110,61	95,66	80,55	80,05	79,65	-0,40	-51,56

1.2.5. Les autres recettes (76,9 M€)

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à 76,9 M€, dont :

- les recouvrements d'aide sociale : 19,8 M€
- les compensations au titre de l'APA (22,6 M€), de la PCH (6,7 M€), des MDPH (0,8 M€)
- le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) : 4,7 M€
- les recettes de fonctionnement diverses : 22,3 M€.

1.3. L'EPARGNE BRUTE

L'épargne brute, d'un montant de 103,6 M€ en 2019, affiche une baisse de - 24,3 M€, soit - 19 %, en lien avec une augmentation des dépenses de fonctionnement de + 22,3 M€ et une baisse des recettes de fonctionnement de - 2M€ (après une augmentation de + 42,3 M€ en 2018 liée essentiellement à la très forte dynamique des DMTO).

L'épargne nette, en baisse de 22,1 M€, se situe à 62,3 M€ en 2019, contre 84,4 M€ en 2018.

COMPTES ADMINISTRATIFS (hors lignes de trésorerie)	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019-2018%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	681 115 286,19	679 082 987,78	-0,30%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	553 212 771,80	575 516 272,81	4,03%
EPARGNE BRUTE	127 902 514,39	103 566 714,97	-19,03%
TAUX EPARGNE BRUTE	18,8%	15,3%	-18,78%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	43 476 123,35	41 341 358,95	-4,91%
EPARGNE NETTE	84 426 391,04	62 225 356,02	-26,30%
TAUX EPARGNE NETTE	12,4%	9,2%	-26,08%

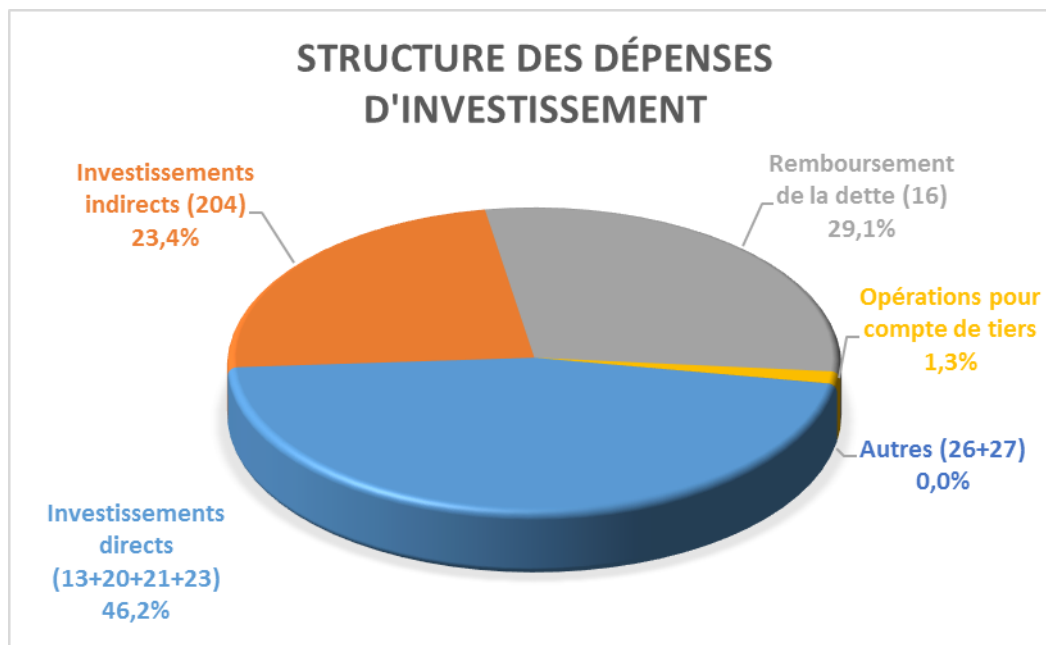
Le taux d'épargne brute (rapport de l'épargne brute et des recettes réelles de fonctionnement), qui traduit la capacité de la collectivité à investir avant remboursement du capital de la dette, affiche une baisse passant de 18,8 % en 2018 à 15,3 % en 2019, étant précisé, à titre de comparaison, que ce taux s'élevait à 12,3 % en 2017. D'après les dernières statistiques publiées par la DGCL relatives à l'analyse des comptes administratifs 2018 des départements, la moyenne nationale du taux d'épargne brute se situait à 12,6 %.

Ce bon taux d'épargne brute de 15,3 % permet au Département de se situer bien en dehors de la zone d'alerte, établie entre 8 % et 10 % selon les normes définies par les cabinets d'audit.

1.4. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2019, le Département a consacré un montant de 142,1 M€ à l'investissement, dont 100,8 M€ de dépenses opérationnelles (hors opérations financières), soit une progression de plus de 17,8 M€ (+ 21,4 %) par rapport à l'exercice 2018 (83,0 M€ sans tenir compte de la résolution du litige SNCF pour 22,8 M€), ce qui constitue un effort significatif en faveur de l'emploi et de l'économie sur notre territoire.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	BP 2019	Global 2019	CA 2019	CA 2019 - CA 2018
TOTAL GENERAL	151 779 809,15	199 763 307,50	274 883 568,93	142 099 852,90	-9 679 956,25
Investissements directs	46 361 276,48	73 763 889,00	126 625 759,85	65 656 169,91	19 294 893,43
Investissements indirects	56 291 894,03	37 390 245,50	59 784 948,08	33 219 904,66	-23 071 989,37
Remboursement de la dette	43 476 123,35	85 003 678,00	85 003 678,00	41 341 358,95	-2 134 764,40
<i>dont refinancement de la dette</i>	<i>0,00</i>	<i>20 000 000,00</i>	<i>20 000 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>dont lignes de trésorerie</i>	<i>0,00</i>	<i>23 662 317,00</i>	<i>23 662 317,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Opérations pour compte de tiers	2 655 241,24	3 572 000,00	3 227 000,00	1 847 784,82	-807 456,42
Autres	2 995 274,05	33 495,00	242 183,00	34 634,56	-2 960 639,49
TOTAL AVEC EMPRUNTS HORS GESTION ACTIVE DE LA DETTE	151 779 809,15	156 100 990,50	231 221 251,93	142 099 852,90	-9 679 956,25
TOTAL DEPENSES OPERATIONNELLES	108 303 685,80	114 759 629,50	189 879 890,93	100 758 493,95	-7 545 191,85



La décomposition des dépenses opérationnelles (hors gestion de la dette) par fonction se présente comme suit :

Dépenses d'investissement opérationnelles par fonction	2019
Administration générale	5 892 882,56
Enseignement	19 274 510,46
<i>dont collèges</i>	<i>17 646 377,46</i>
<i>dont enseignement supérieur</i>	<i>843 457,00</i>
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	7 839 723,17
<i>dont culture</i>	<i>133 000,00</i>
<i>dont patrimoine</i>	<i>1 886 971,92</i>
Prévention médico-sociale (PMI et planification familiale)	6 801,92
Action sociale	2 900 660,96
Réseaux et infrastructures	50 097 041,61
<i>dont routes et voirie</i>	<i>43 938 983,13</i>
Aménagement et environnement	8 787 326,60
Transports	0,00
Développement économique	3 002 875,60
<i>dont industrie, commerce et artisanat</i>	<i>1 007 126,00</i>
<i>dont développement touristique</i>	<i>1 633 025,31</i>
<i>dont laboratoire vétérinaire départemental</i>	<i>41 587,85</i>
Travaux pour le compte de tiers (rivières et pistes cyclables)	1 847 784,82
Sécurité	1 108 886,25
TOTAL dépenses hors dette	100 758 493,95

Les dépenses d'investissement direct représentent un montant de 65,6 M€ en 2019, en hausse de 19,2 M€ par rapport à 2018, soit 41,4 % des dépenses d'investissement opérationnelles ; ces dépenses se décomposent comme suit :

Dépenses d'investissement direct par fonction	2019
Administration générale	5 858 248,00
Enseignement	17 601 646,46
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	578 513,17
Prévention médico-sociale (PMI et planification familiale)	6 801,92
Action sociale	671 582,72
Réseaux et infrastructures	40 048 253,59
Aménagement et environnement	373 914,89
Développement économique	517 209,16
TOTAL	65 656 169,91

Parmi les dépenses d'investissement direct, un montant de 29,2 M€ a été consacré à la voirie, dont les principales dépenses ont été suivantes : 13,5 M€ au titre des opérations de renforcement sur RD, 4,5 M€ pour les acquisitions de matériels et d'engins, 4,4 M€ relatifs aux travaux de construction, de rénovation et de maintenance sur ouvrages d'art, 1,9 M€ pour les opérations de calibrage en traverse d'agglomération, 1,5 M€ en faveur des travaux de signalisation horizontale et verticale, et 0,8 M€ pour le déploiement du réseau TETRA.

Relevons également les opérations relatives à la déviation de Ballersdorf (4,6 M€), à l'échangeur A35 R66 à Bartenheim (0,7 M€), ainsi que la poursuite des travaux de l'aménagement RD 105 A 35 RD 66 à Saint Louis pour 0,5 M€.

Concernant l'investissement dans les collèges (15,7 M€ au total), les crédits ont été affectés en particulier à l'opération d'extension et de réfection du collège de Saint-Amarin (3,7 M€), à la réfection globale du collège de Guebwiller (1,9 M€), à la poursuite de la restructuration globale du collège de Wintzenheim (1,8 M€), et à la restructuration du bâtiment SEGPA aux collèges de Volgelsheim (1,2 M€) et de St-Exupéry à Mulhouse (0,7 M€).

Par ailleurs, les différentes opérations de maintenance dans les collèges ont représenté un montant de 6.4 M€ en 2019.

Enfin, le plan de numérisation des collèges s'est élevé à 1,9 M€ en 2019.

S'agissant des subventions d'investissement versées en 2019, elles s'élèvent à 33,2 M€, représentant 33,0 % de nos dépenses opérationnelles.

Tableau récapitulatif des aides apportées en investissement par catégorie de bénéficiaires :

Etat	2 452 500,00
Région	544 952,00
Communes et structures intercommunales	19 207 524,25
Autres groupements de collectivité et collectivités à statut particulier	1 191 367,25
SPIC	486 207,00
Autres établissements publics locaux	2 709 288,00
Organismes publics divers	1 416 362,71
Personnes de droit privé	5 211 703,45
TOTAL	33 219 904,66

Les dépenses d'investissements indirects, d'un montant de **33,2 M€**, restent stables par rapport à 2018 (**33,5 M€** après retraitement des dépenses afférentes au litige SNCF).

L'année 2019 a vu la poursuite de l'engagement départemental aux côtés des porteurs de projets d'investissements locaux au moyen du Fonds de Solidarité Territoriale (1,4 M€), mais également l'attribution des dernières subventions au titre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 qui ont représenté un montant de 11,7 M€ en 2019.

Par ailleurs, la mise en place en 2019 de la Politique de Développement Territorial a permis de soutenir l'attractivité et les projets de proximité portés par nos territoires au service des Haut-Rhinois.

Ainsi un montant de 2,6 M€ a été alloué aux projets structurants des territoires au titre du Fonds d'Attractivité des Territoires (FAT) ; de plus, un montant de 0,8 M€ a été versé au titre du Fonds de soutien aux Projets de Proximité (FPP) afin d'améliorer l'attractivité et l'offre de services dans les territoires.

L'année 2019 a en outre été marquée par l'attribution d'une subvention d'un montant de 3,1 M€ à Saint-Louis Agglomération dans le cadre de la prolongation de la ligne de tramway de Bâle jusqu'à la gare de Saint-Louis.

Concernant la lutte contre la précarité énergétique et des aides à la réhabilitation thermique des logements, le Département y a consacré un montant de 2,4 M€ en 2019.

S'agissant des aides allouées aux EHPAD dans le cadre de leurs projets de rénovation, celles-ci ont représenté un montant de 1,7 M€ en 2019.

Concernant l'aide à l'investissement dans le cadre des travaux pour compte de tiers, elle s'établit à 1,8 M€, dont 1,1 M€ versés pour le compte de syndicats mixtes de rivières, 0,4 M€ alloués dans le cadre de l'aménagement de plusieurs itinéraires cyclables, l'un reliant Hirsingue et Roppentzwiller et l'autre étant situé à Valdieu-Lutran, et 0,3 M€ consacré à des travaux d'aménagement fonciers liés à la déviation RD 18 Bis à Rouffach.

Enfin, les dépenses financières se détaillent comme suit (en M€) :

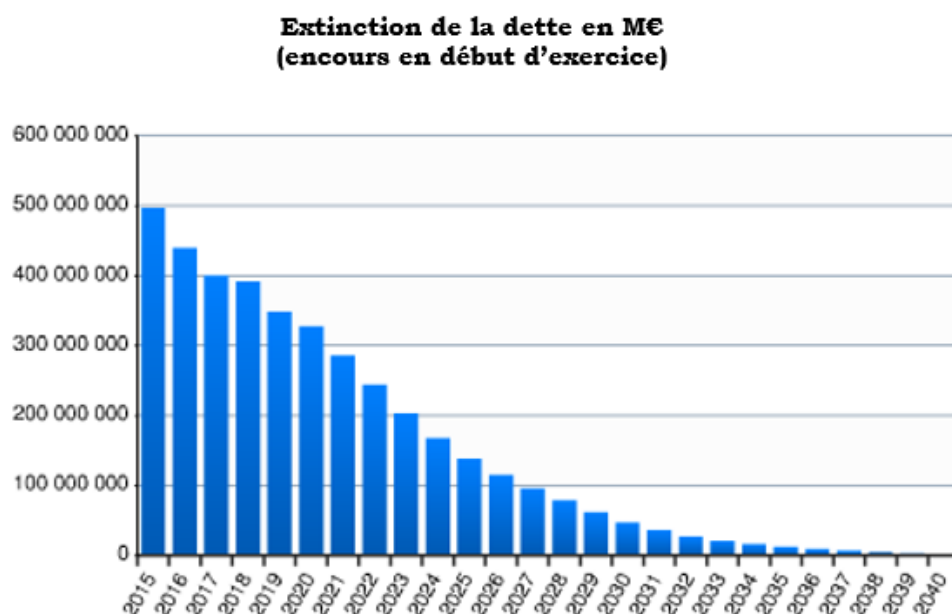
Dépenses financières	41 375 993,51
Remboursement du capital de la dette	41 341 358,95
Autres immobilisations financières	34 634,56

L'endettement se situe à un niveau relativement bas permettant au Département de conserver sa capacité à investir.

L'encours de la dette a baissé de - 21,4 M€, soit - 6,6 % entre les exercices 2019 et 2018 pour s'établir à 325,4 M€ au 31 décembre 2019, contre 346,8 M€ à fin 2018.

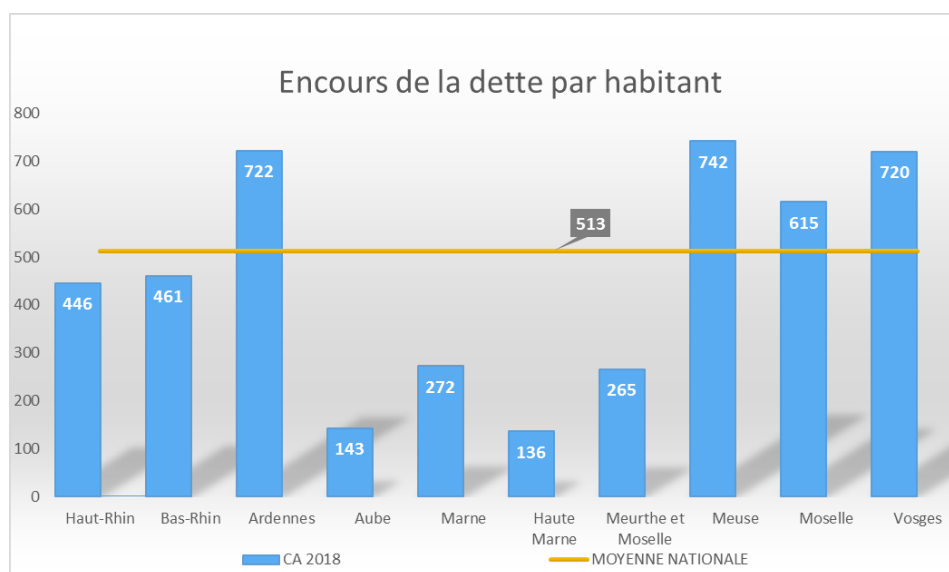
Le niveau élevé des recettes de fonctionnement, conjugué à des efforts persistants sur la trajectoire des dépenses de fonctionnement, a permis au Département de limiter le recours à l'emprunt en 2019 (réalisation de 20 M€ en 2019).

Evolution de l'encours de dette (encours au 1^{er} janvier de chaque année)



La gestion active de la dette de ces dernières années a également contribué à améliorer la capacité de désendettement du Département à 3,2 années. Pour mémoire, sa capacité de désendettement se situait encore à 6,9 années au CA 2014.

Le montant de l'encours de dette par habitant s'établit à 427 € au 31/12/2019, contre 446 € au 31/12/2018, pour une moyenne nationale de 513 € en 2018. En 2018, le Département du Haut-Rhin présentait le cinquième ratio d'encours de dette par habitant le plus faible de la Région Grand Est (446 €), après la Haute-Marne (136 €), l'Aube (143 €), la Meurthe-et-Moselle (265 €) et la Marne (272 €).



1.5. LA SITUATION DES AP/AE

Le Département a décidé, dès 1999, de présenter son budget d'investissement sous la forme d'autorisations de programmes (AP) et d'apporter ainsi une vision pluriannuelle des investissements projetés. Ces autorisations de programme (AP), ainsi que les autorisations d'engagements (AE) pour la section de fonctionnement, constituent un engagement politique de réaliser les opérations.

La synthèse des AP / AE et CP laisse apparaître la situation suivante au 31/12/2019 :

AP/AE	Stock AP/AE votées disponibles à l'affectation	AP/AE nouvelles votées dans l'année	AP/AE affectées non couvertes par des CP	Flux d'AP/AE affectées dans l'année	AP/AE affectées annulées dans l'année	Stock d'AP/AE affectées restant à financer	CP mandatés au budget N	Reste à financer au titre des AP/AE affectées	Ratio de couverture des AP/AE
Autorisations de programme	135,1	155	232,6	125	12,5	345,2	100,3	244,9	2,4
Autorisations d'engagement	3,2	14,6	5,1	19,7	2,4	22,4	14,2	8,1	0,6

Le ratio de couverture des autorisations de programme et d'engagement (AP/AE) correspond au rapport entre les restes à financer au titre des AP/AE affectées et les crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice.

A la lecture du tableau, en supposant un vote de crédits de paiement constant à celui mandaté en 2019, il faudrait 2,4 années pour financer le stock d'autorisations de programme déjà voté par le conseil départemental, ce qui paraît satisfaisant compte tenu de la durée de vie moyenne d'une opération.

Concernant les autorisations d'engagement, la couverture financière pourrait être assurée en moins d'un exercice.

1.6. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2019, le montant des subventions et participations reçues par le Département de ses partenaires pour la réalisation de projets d'investissement a progressé de +2,2 M€ (+49,5 %) par rapport à 2018, pour atteindre un total de 6,6 M€ en 2019.

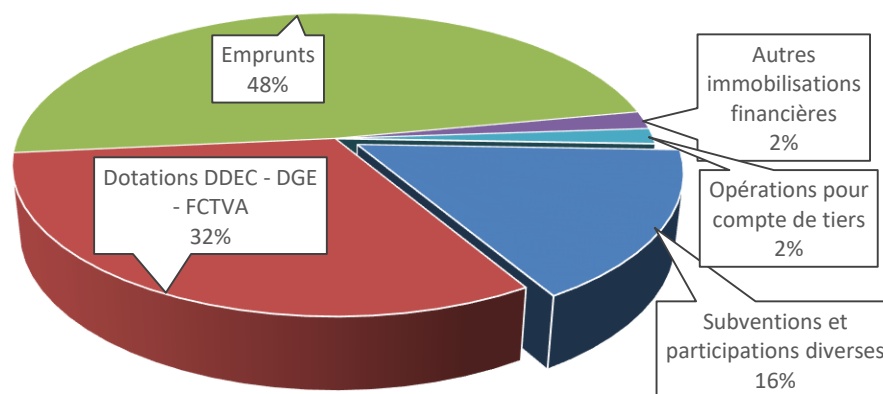
Concernant les dotations d'investissement (13,2 M€), qui représentent 32,0 % des recettes d'investissement réelles du Département (hors excédents de fonctionnement capitalisés), elles affichent une progression de 3,2 M€ (+31,8 %). Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en constitue le principal composant (8,3 M€), en progression de +2,9 M€ par rapport à 2018 (+54 %), en raison de la montée en charge des dépenses afférentes à la rénovation des collèges et aux projets routiers en 2018, lesquelles constituent la base de référence des recettes de FCTVA versées en 2019. Le second poste significatif est la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC), gelée à 3,9 M€ depuis 2008. Enfin, la Dotation Générale d'Équipement (DGE) augmente de +0,3 M€ par rapport à 2018 pour s'établir à 0,9 M€.

Le niveau élevé des recettes de fonctionnement, conjugué à des efforts persistants sur la trajectoire des dépenses de fonctionnement, a permis au Département de limiter le recours à l'emprunt en 2019 (réalisation de 20 M€). Aucune opération de remboursement anticipé d'emprunts n'a été réalisée durant cet exercice.

La structure de l'encours de dette à la fin de l'année 2019 est équilibrée, comportant 58,0 % d'emprunts à taux fixe et 42,0 % d'emprunts à taux variable.

	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019/2018
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT hors excédent de fonctionnement	18 309 420,42	41 214 740,59	22 905 320,17
Subventions d'investissement	4 398 392,24	6 574 420,96	2 176 028,72
Dotations	9 996 598,12	13 174 132,17	3 177 534,05
Emprunts dont	3 345 352,81	20 783 237,90	17 437 885,09
<i>autres</i>	<i>2 662,97</i>	<i>3 170,52</i>	<i>507,55</i>
<i>emprunts (1641)</i>	<i>0,00</i>	<i>20 000 000,00</i>	<i>20 000 000,00</i>
<i>ligne de trésorerie (16449)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
<i>refinancement de la dette (166)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
<i>Autres immobilisations financières (26+27)</i>	<i>3 342 689,84</i>	<i>780 067,38</i>	<i>-2 562 622,46</i>
Opérations pour compte de tiers	569 077,25	682 949,56	113 872,31

Présentation de cette décomposition par typologie :



2. LA DETERMINATION DU RESULTAT

L'arrêté des comptes permet de dégager un résultat de clôture de 82 212 984,47 €.

2.1. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser en investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titre. Or dans la mesure où les opérations gérées en AP/CP, ainsi que la dette, sont exclues comptablement des restes à réaliser, il n'y a pas lieu de constater de restes à réaliser à ce niveau.

Le montant constaté des restes à réaliser de la section de fonctionnement correspond aux engagements existants à la clôture de l'exercice sur les subventions et participations votées, soit 122 217,00 €. Cette somme sera réinscrite lors du vote de la décision modificative n°1 et les justificatifs joints à la délibération.

2.2. LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Le solde de l'exercice est constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2019 (écritures réelles et d'ordre) et du résultat reporté.

L'exercice 2019 du budget principal se solde par un résultat cumulé de 82,2 M€ détaillé comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats sur exercice antérieur	Résultat de l'exercice
Investissement	150 917 955,83	174 538 836,14	11 829 892,03	35 450 772,34
Fonctionnement	649 102 719,66	687 836 218,46	8 028 713,33	46 762 212,13
TOTAL	800 020 675,49	862 375 054,60	19 858 605,36	82 212 984,47

Il est précisé que le compte administratif présente un écart de 28 398,34 € entre le compte de gestion et le compte administratif.

En effet, l'agence départementale de maîtrise des déchets (ADMD) a été dissoute par l'arrêté préfectoral du 20 mars 2019, le solde de l'actif et du passif de l'agence étant transféré au Département du Haut-Rhin. Or le bilan de l'agence comportait un solde positif inscrit au chapitre 001 – Solde de la section d'investissement reporté d'un montant de 28 398,34 €.

En conséquence, le Payeur départemental a intégré cette recette dans la comptabilité du Département, sans qu'il soit possible jusqu'à présent pour la collectivité d'effectuer la correction requise dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Cet écart fera l'objet d'une rectification lors de la DM1 2020.

3. BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

Compte administratif 2019 – Budget principal

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2019	575 516 272,81	679 082 987,78	103 566 714,97
	Réalisations pour ordre 2019	73 586 446,85	8 753 230,68	-64 833 216,17
	Résultat comptable 2019	649 102 719,66	687 836 218,46	38 733 498,80
	Reprise résultat BP 2019 (002)			8 028 713,33
	Résultat de fonctionnement à affecter			46 762 212,13

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2019	142 099 852,90	100 887 517,04	-41 212 335,86
	Réalisations pour ordre 2019	8 818 102,93	73 651 319,10	64 833 216,17
	Solde d'investissement 2019	150 917 955,83	174 538 836,14	23 620 880,31
	Solde d'exécution 2018 (001)			11 829 892,03
	Solde d'investissement à affecter			35 450 772,34

SOLDE GLOBAL A AFFECTER

82 212 984,47

Compte administratif 2019 – Budget annexe Cité de l'Enfance

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2019	3 778 106,13	3 867 683,54	89 577,41
	Réalisations pour ordre 2019	164 393,70		-164 393,70
	Résultat comptable 2019	3 942 499,83	3 867 683,54	-74 816,29
	Reprise des résultats antérieurs 002 (solde 110)			235 702,95
	Résultat de fonctionnement à affecter			160 886,66

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2019	45 176,36	5 434,47	-39 741,89
	Réalisations pour ordre 2019		164 393,70	164 393,70
	Solde d'investissement 2018	45 176,36	169 828,17	124 651,81
	Solde d'investissement au 31/12/2018 (001)			1 006 224,36
	Solde d'investissement à la clôture de l'exercice			1 130 876,17
SOLDE GLOBAL				1 291 762,83

Compte administratif 2019 – Budget de la Régie Départementale du Haut-Rhin (SPIC)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2019	81 976,95	230 408,66	148 431,71
	Réalisations pour ordre 2019	122 517,00	0,00	-122 517,00
	Résultat comptable 2019	204 493,95	230 408,66	25 914,71
	Reprise résultat BP 2019 (002)		94 473,30	94 473,30
	Résultat de fonctionnement à affecter			120 388,01

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2019	48 462,56	0,00	-48 462,56
	Réalisations pour ordre 2019	0,00	122 517,00	122 517,00
	Solde d'investissement 2019	48 462,56	122 517,00	74 054,44
	Solde d'exécution 2018 (reprise résultat BP 2019 - 001)		853 042,96	853 042,96
	Solde d'investissement à affecter			927 097,40
SOLDE GLOBAL A AFFECTER				1 047 485,41

CONCLUSION

La présentation par chapitre du compte administratif 2019 du budget principal se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre	Montant	Recettes de fonctionnement	Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	29 445 036,14	Produits des services	70	3 325 993,88
Charges de personnel et frais assimilés	012	103 807 923,58	Impôts locaux	731	220 745 814,17
Autres frais de gestion courante	65	264 058 743,89	Autres impôts et taxes	73	226 662 990,01
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	6586	232 811,31	Dotations, subventions et participations	74	122 977 489,87
Atténuation de produits	014	10 427 014,34	Autres produits de gestion courante	75	23 050 465,88
RMI	015	5 514,00	Atténuation de charges	013	2 938 563,38
APA	016	56 519 765,98	RMI	015	37 977,21
RSA	017	102 412 406,11	APA	016	26 145 771,90
Charges financières	66	6 681 220,19	RSA	017	48 814 397,88
Charges exceptionnelles	67-68	1 925 837,27	Produits financiers	76	68 054,93
TOTAL DES DEPENSES REELLES		575 516 272,81	Produits exceptionnels	77-78	4 315 468,67
<i>DEPENSES POUR ORDRE</i>		<i>73 586 446,85</i>	TOTAL DES RECETTES REELLES		679 082 987,78
			<i>RECETTES POUR ORDRE</i>		<i>8 753 230,68</i>
			Résultat reporté		8 028 713,33
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		649 102 719,66	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		695 864 931,79
Excédent de fonctionnement		46 762 212,13			

Dépenses d'investissement	Chapitre	Montant	Recettes d'investissement	Chapitre	Montant
Subventions d'investissement	13		Dotations, fonds divers et réserves	10	8 314 672,56
Emprunts et dettes assimilées	16	41 341 358,95		20-21-23-	
Immobilisations incorporelles hors 204	20	2 936 084,30	Immobilisations	204	2 116 692,61
Subventions versées	204	33 219 904,66	Immobilisations financières	27	630 067,38
Immobilisations corporelles	21	45 493 818,48	des participations	26	150 000,00
Immobilisations en cours	23	17 226 267,13	Subventions reçues	13	9 317 187,96
Travaux pour compte de tiers	45	1 847 784,82	Emprunts et dettes assimilées	16	20 003 170,52
Participations et créances rattachées à des participations	26	30 434,56	Participations travaux pour compte de tiers	45	682 949,56
Autres immobilisations financières	27	4 200,00			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		142 099 852,90	TOTAL DES RECETTES REELLES		41 214 740,59
<i>DEPENSES POUR ORDRE</i>		<i>8 818 102,93</i>	<i>RECETTES POUR ORDRE</i>		<i>73 651 319,10</i>
			Excédents de fonctionnement capitalisé (1068)		59 672 776,45
			Solde d'exécution (001)		11 829 892,03
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		150 917 955,83	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		186 368 728,17
Excédent d'investissement		35 450 772,34			

RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER	82 212 984,47
--	----------------------

Par ce bilan chiffré de l'exercice 2019, le Département du Haut-Rhin a démontré sa capacité à maîtriser ses dépenses courantes, à renforcer son action auprès des plus fragiles et à soutenir l'attractivité de son territoire. Sa bonne maîtrise des crédits de fonctionnement lui a ainsi permis de respecter le contrat conclu avec l'Etat et même de se situer à plus de 7,6 M€ en deçà du plafond fixé.

Les efforts de gestion menés à tous les niveaux de l'administration, conjugués à des droits de mutation élevés, bien qu'en diminution, ont permis de porter le taux d'épargne brute de la collectivité à un niveau très satisfaisant de 15,3 % en 2019.

Les volumes d'investissement opérationnels ont ainsi pu être portés par le Département à 100,8 M€, témoignant d'un effort significatif en faveur de ses partenaires et de sa volonté de renforcer l'attractivité du territoire.

Par ailleurs, la politique de désendettement a été poursuivie, l'encours de dette ayant diminué de 21,4 M€ en 2019, pour s'élever à 325,4 M€.

Par ces marqueurs, le Département s'est donné les moyens de préparer sereinement l'avenir et d'envisager avec volontarisme la création de la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'arrêter le compte administratif pour l'exercice 2019
- et de me donner acte de la communication des données prévues par la loi pour accompagner la comptabilité départementale de l'exercice écoulé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT